

Pétitions

Étant donné que 1 300 emplois risquent de disparaître dans la circonscription de Hamilton-Est, et que cela fait déjà près de deux semaines qu'on n'a pas fait d'offre sérieuse en vue de l'achat de la Firestone Canada Inc., je voudrais que le vice-premier ministre nous fasse part des mesures que le premier ministre, le ministre concerné, ou lui-même ont prises pour faire valoir directement au président de la Firestone aux États-Unis, à Akron, dans l'État de l'Ohio, à quel point il importe de conclure un marché dans le cas de l'usine au Canada? S'en est-on simplement remis aux fonctionnaires car, au Parlement, Hamilton-Est n'a guère d'importance? Les conservateurs y ont peut-être renoncé puisque, lors des dernières élections provinciales, c'est de justesse qu'ils ont dépassé les communistes.

Pourquoi le ministre et son gouvernement n'interviennent-ils pas pour sauvegarder ces 1 300 emplois? Auraient-ils gommé de la carte la population de Hamilton?

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, la députée demande quelles démarches ont été entreprises par le gouvernement. Elle sait très bien que, sous la direction du ministre de l'Expansion industrielle régionale, des bureaucrates, des fonctionnaires du ministère travaillent avec la compagnie en cause afin de mener le tout à une conclusion. La députée va admettre, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'une transaction dans le secteur privé, et que ce que le gouvernement peut faire, c'est répondre aux demandes qui sont faites par les intéressés, ce qui se fait. Étant donné que ce sont quand même des transactions du secteur privé, on ne peut pas discuter les détails de cette transaction en public.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU
CANADA EN MATIÈRE D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en vertu de l'article 99(2) du Règlement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et moi-même sommes très heureux de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur sur les politiques et les programmes du Canada en matière d'aide publique au développement.

[Traduction]

PÉTITIONS

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU
STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Toronto qui s'opposent au projet de loi C-55. Les pétitionnaires croient que le projet de loi aura pour effet d'empêcher les réfugiés d'atteindre nos frontières ou, s'ils les atteignent, de les refouler sans que leurs demandes soient convenablement entendues.

• (1210)

Ils s'opposent aussi à l'idée d'un pays sûr qui n'a aucun fondement en droit. Ils disent que le Comité permanent du Parlement a proposé un meilleur système, il y a près de deux ans.

Ils prient donc le Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement retireront le projet de loi C-55 et lui substitueront le genre de mesure législative que le comité permanent a demandée il y a deux ans, et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Français]

OPPOSITION À LA DISPARITION D'UN SERVICE FERROVIAIRE DU
CN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par 200 citoyens de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell qui exigent du gouvernement fédéral et de ce Parlement de s'assurer que le service ferroviaire de CN Rail entre les villes d'Ottawa et Montréal et également entre les villes d'Ottawa et Sudbury continue à fonctionner et qu'il ne disparaisse pas tel que prévu dans un document interne de la société CN Rail.

A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement incite le gouvernement à prendre les dispositions nécessaires.

[Traduction]

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DU
STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un bon nombre de citoyens canadiens de St. John's, à Terre-Neuve et de Vancouver et de Surrey, en Colombie Britannique. Ils prient humblement la Chambre de démontrer que le projet de loi C-55 aura pour effet que beaucoup de réfugiés qui atteignent nos frontières, et peut-être la plupart d'entre eux, seront refoulés sans que leurs demandes soient entendues au fond.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement retireront le projet de loi C-55 et lui substitueront une mesure législative qui prévoira des audiences équitables et rapides pour les demandeurs devant une commission du statut de réfugié indépendante de la Commission de l'immigration, l'accès universel à ces audiences pour chaque demandeur au Canada, et le droit de faire appel sur les faits.